

RAPPORT d'ACTIVITE DU FONDS DE DOTATION

"Fonds de recherche en Santé Respiratoire"

EXERCICE ANNEE 2017

1. Préambule

1.1. Rappel : création du FRSR

Le fonds de dotation "**Recherche en Santé Respiratoire**" (ci-après indifféremment désigné comme "Le Fonds" ou par l'abréviation "FRSR") a été créé le **1er janvier 2010 à l'initiative de sept institutions de la pneumologie française, dites "fondatrices"**. Il s'agit de la *Société de Pneumologie de Langue Française* (SPLF), de l'association *Fédération ANTADIR* (Association Nationale pour les Traitements à Domicile, l'Innovation et la Recherche), du *Collège des Enseignants de Pneumologie* (CEP), du *Collège des Pneumologues des Hôpitaux Généraux* (CPHG), de la *Fédération Française de Pneumologie* (FFP), de l'*Association de Perfectionnement postuniversitaire des Pneumologues* (APP), de la *Fédération Française des Associations et Amicales d'Insuffisants Respiratoires* (FFAAIR). À ces institutions il convient d'ajouter 10 personnalités, fondatrices à titre individuel¹.

Depuis sa création, le FRSR a domicilié son siège social au sein de la Maison du Poumon, au 66 Bd Saint-Michel à Paris, 6^{ème} arrondissement, où il est hébergé à titre gracieux par la Fondation du Souffle, propriétaire des locaux.

1.2. Rappel : objet du FRSR

Le FRSR a pour objectif unique le financement de la recherche respiratoire. Ce terme de "recherche respiratoire" s'entend de façon très large, pouvant concerner des travaux fondamentaux (de génétique, de biologie, de physiologie, ou autre), des travaux cliniques, des travaux épidémiologiques, mais aussi des travaux relevant des sciences humaines (anthropologie, sociologie, philosophie, etc.) dès lors que les approches correspondantes portent sur des problématiques respiratoires.

1.3. Rappel : sources des financements alloués par le FRSR

Le FRSR est un fonds dit "de flux", qui collecte des fonds afin de les redistribuer (cf. infra, 1.4). Les sources des financements alloués par le FRSR sont :

- les fonds que lui confient ses institutions fondatrices (voir ci-dessus 1.1)* ;
- les fonds que lui confie la Fondation du Souffle ;

* En cela, il est très important de souligner que le FRSR est avant tout un outil dont se sont dotées ses institutions fondatrices, pour unifier, professionnaliser, et amplifier leurs actions de soutien à la recherche. À ce titre, le FRSR rend précisément compte de ses actions à ces différentes structures.

¹ par ordre alphabétique, les personnalités fondatrices du FRSR sont les Docteurs François Blanchon, Bruno Crestani, Philippe Godard†, Jean-Pierre Grignett†, Bruno Housset, Dominique Israël-Biet, Etienne Lemarié, Jean-François Muir, Thomas Similowski et Dominique Valeyre.

- les fonds que le FRSR collecte lui-même auprès :
 - d'entreprises du médicament ;
 - de structures de prise en charge à domicile des maladies respiratoires ;
 - d'entreprises privées hors du domaine de la santé ;
 - d'autres fonds de dotation et fondations ;
 - de l'État et des collectivités territoriales ;
 - etc.

||| 1.4. Rappel : destinations des financements alloués par le FRSR

En conformité avec les textes réglementaires qui le régissent, le FRSR ne verse les sommes qu'il alloue à la recherche qu'à des organismes d'intérêt général, tels qu'ils sont définis par l'article 238bis 1a du Code général des Impôts. Des conventions entre ces organismes régissent les modalités d'utilisation des fonds versés et du contrôle de cette utilisation. Ces conventions sont visées par les lauréats des appels d'offres au terme desquels les fonds sont alloués (cf. infra, 1.5).

||| 1.5. Rappel : modalités d'attribution des financements alloués par le FRSR — suivi des projets

A. Le FRSR redistribue, conformément aux dispositions de l'article 200 1. g. 1° du Code Général des Impôts, les sommes qu'il a collectées selon un processus invariable d'appels d'offres (ou appel à projets —AAP—), qui comporte les étapes suivantes :

1. **Validation de la thématique de l'AAP** par le Conseil d'Administration, qui fixe également le budget alloué.
2. **Établissement d'un règlement** spécifique de l'AAP par le président du conseil scientifique et validation par le président du Conseil d'Administration.
3. **Publicité de l'AAP** (annonce sur le site internet du FRSR et celui de la Fondation du Souffle ; relais sur les sites internet des structures fondatrices et partenaires ; diffusion électronique sur diverses listes d'abonnés -FRSR, Fondation du Souffle, SPLF, FFP...-) ; cette publicité est effectuée au moins un mois avant la date butoir fixée pour la réception des candidatures.
4. **Évaluation des candidatures** par des experts extérieurs au nombre de 2 à 3 par dossiers, selon un canevas et une grille standardisés ; pour chaque candidature, les experts sont choisis par un rapporteur membre du conseil scientifique, lui-même désigné par le président de ce conseil.
5. **Classement des candidatures** (au sein de différentes catégories le cas échéant, selon la nature du financement demandé) par le conseil scientifique constitué en jury, à l'occasion d'une réunion plénière ; le conseil scientifique peut s'adjoindre, pour constituer le jury, des personnalités extérieures choisies pour leurs compétences spécifiques ou pour des raisons politiques (par exemple, adjonction au conseil scientifique d'un représentant du Collège des Enseignants de Pneumologie pour attribuer des financements propres à ce Collège).
6. **Validation par le Conseil d'Administration du palmarès** proposé par le conseil scientifique.
7. **"Labellisation" de tout ou partie des projets** par un subventionnaire, qu'il soit institutionnel ou privé ; ce fléchage permet aux subventionnaires qui le souhaitent d'exploiter de façon "identifiée" leur soutien à la recherche respiratoire, selon des modalités qui sont définies dans les conventions les liant au FRSR (ou à la Fondation du Souffle) ; il leur permet aussi d'avoir accès au suivi des projets correspondant. Le fléchage est effectué par le président du Conseil d'Administration en concertation avec le président du conseil scientifique et avec les subventionnaires eux-mêmes.

B. Il existe plusieurs types d'AAP, comme suit :

1. Appel à projets "Formation par la Recherche" (acronyme FR, suivi de l'année) :

- non thématique ("blanc") ;
- récurrent sur une base annuelle ;
- lancé au printemps de chaque année ;
- destiné à financer, à l'exclusion de toute autre chose, des formations par la recherche :
- master 2 (M2) pour internes en médecine ou en pharmacie ;
- thèse d'université pour médecins ou non-médecins, sur 3 ans ou sur 2 ans ;
- mobilités postdoctorales ou non, en France ou à l'étranger.

Les subventions des AAP "FR", versées à des organismes d'intérêt général (cf. 1.4), sont dimensionnées pour permettre à ces organismes de rémunérer les lauréats au terme de contrats de travail (notion de "masse salariale"). Pour les M2 et les thèses, ces subventions sont considérées comme exclusives : il est demandé aux lauréats de se désister s'ils obtiennent des financements par d'autres sources. Pour les mobilités, ces subventions sont considérées comme cumulables.

Les appels d'offres "FR" sont cruciaux pour la pneumologie, puisqu'ils financent massivement la formation par la recherche de nombreux pneumologues et futurs cadres de la pneumologie française. Ainsi, ils sont devenus en quelques années un élément clef de la vie académique de la discipline, auquel tous les acteurs du domaine attachent une énorme importance.

2. Appel à projet "Soutien à la Recherche" (acronyme SR, suivi de l'année) :

- non thématique ("blanc") ;
- récurrent sur une base annuelle ;
- lancé à l'automne de chaque année ;
- destiné à financer des actions de soutien à des projets à divers stades de maturation, à condition qu'ils soient portés par des équipes établies ou reconnues comme émergentes
- couvrant des frais de fonctionnement et d'investissement ainsi que la rémunération d'emplois à temps plein ou partiel de personnel de soutien à la recherche (à l'exclusion de toute formation diplômante ou de mobilité).

Les subventions des AAP "SR" sont également versées à des organismes d'intérêt général (cf. 1.4). Leur dimensionnement dépend des ressources disponibles. Il est généralement attribué 20 000 euros par projet, mais ce montant peut varier.

Depuis 2015, les AAP "SR" sont spécifiquement fléchés vers le financement de la recherche clinique (acronyme "SRC").

3. Appels à projets thématiques :

Contrairement aux AAP "FR" et "SR", les AAP thématiques ne sont pas récurrents. Ils sont lancés soit à l'initiative du FRSR et de la Fondation du Souffle, sur fonds propres, soit à l'occasion de partenariats. Il peut s'agir de partenariats avec d'autres fondations ou structures du même type (par exemple appel à projets "*bases moléculaires et cellulaires de l'asthme sévère*" en 2015, avec la Fondation Thierry et Annick Desmarest sous l'égide de la Fondation de France), avec des acteurs du monde de la santé, institutionnels (par exemple appel à projets "*insuffisance respiratoire chronique grave*" en 2017 avec de nombreux services d'assistance respiratoire à domicile) ou privés (par exemple appel à projets "*traitements non pharmacologiques de la dyspnée*" en 2016 avec le laboratoire Mundipharma), ou avec des acteurs économiques hors du monde de

la santé (par exemple appels d'offres "santé respiratoire et nanoparticules manufacturées" de 2011 à 2013 avec le Crédit Agricole).

De façon générale, les appels à projets thématiques ont pour objectif d'allouer des sommes importantes (jamais inférieures à 30 000 euros) à un nombre restreint de projets. La nature des dépenses autorisées est fixée au coup par coup, et figure explicitement dans le règlement des AAP thématiques (par exemple, certains AAP peuvent financer des formations diplômantes, d'autres non).

C. Tous les AAP sont lancés de façon commune par le FRSR et la Fondation du Souffle

D. Tous les projets financés par le FRSR, quels que soient leur nature et leur montant, font l'objet d'un suivi jusqu'à leur complétion.

Les modalités de ce suivi sont définies, lors de chaque AAP, dans le règlement correspondant. Les candidats, puis les lauréats, sont clairement informés que le non-respect de ces règles peut conduire au remboursement des sommes perçues. Chaque suivi complété fait l'objet d'une lettre de clôture, confirmant au lauréat que ses obligations ont été remplies. Cette lettre est également adressée, le cas échéant, au subventionnaire dont le nom a été associé au projet.

||| **1.6. Année 2017 : bilan et faits marquants**

Au titre du bilan, pour son huitième exercice comptable, le Fonds de Recherche en Santé Respiratoire a perçu des **subventions et dons pour un montant global de 1 080 386 €** (contre 1 187 629 € en 2016). Ces montants comprennent les désistements, trop versés et autres reliquats perçus pour un montant de 123 114 € en 2017 (contre 52 500 € en 2016). Les principaux frais de fonctionnement du fonds de dotation ont été les salaires et charges sociales pour 43 546 € (contre 23 452 € en 2016, augmentation correspondant à l'embauche d'une secrétaire à 80% de temps plein). **L'ensemble des frais de fonctionnement du fonds s'élève à 74 355 € soit 6.88 % des fonds collectés.** Compte tenu de ces éléments, le résultat de l'exercice est un déficit de 149 442 €. **Ce déficit est compensé par le résultat bénéficiaire précédent (bénéfice de 220 979 € en 2016), permettant un report à nouveau bénéficiaire au 31 décembre 2017 d'un montant de 133 609 €.** Les fonds propres s'élèvent à 582 405 € au 31 décembre 2017 dont 40 846 € avec droit de reprise. Les placements (fonds propres non consommables et trésorerie) ont dégagés un résultat de 538 € en 2017 et un excédent latent non comptabilisé de 7 087 €.

Au titre des faits marquants, l'exercice 2017 a été marqué par une augmentation sensible du nombre d'appels à projets lancés par le FRSR (voir ci-dessous, chapitre 4, "liste des actions d'intérêt général financées par le Fonds") qui ont été pour la première fois depuis la création du Fonds au nombre de 5 (2 appels à projets "blancs" récurrents -"Formation par la Recherche" et "Soutien à la Recherche"-, 3 appels à projets thématiques). En corollaire, le nombre de projets soutenus a atteint le chiffre record de 29 (dont 3 financements triennaux et un financement biennal). **Pour cela, au cours de l'exercice, le Fonds de dotation s'est engagé à financer des bourses de recherche et des subventions à hauteur de 1 143 044 €** (contre 890 150 € en 2016 et 765 000 € en 2015).

NB : les comptes de l'exercice 2017 tels qu'approuvés par le Conseil d'Administration en date du 4 mai 2018 sont joints au présent rapport d'activité, ainsi que le rapport du commissaire aux comptes. Les comptes ont fait l'objet d'un dépôt électronique sur le site du Journal Officiel en date du 26 juin 2018. **Le récépissé de ce dépôt est également joint à ce rapport.**

2. Fonctionnement interne du Fonds

2.1. Conseil d'administration (obligatoire²)

••• Au 30 juin 2018, conseil d'administration du FRSR se compose comme suit, par ordre alphabétique :

1. Monsieur le Professeur Jean-Claude MEURICE, CHU et Université de Poitiers;
2. Monsieur le Professeur Bruno HOUSSET, CHI de Créteil et Université Paris XII, *membre de droit et vice-président en sa qualité de Président de la Fondation du Souffle* ;
3. Monsieur le Professeur François CHABOT, CHU et université de Nancy;
4. Monsieur Christophe MAZIN, Nantes, *trésorier*
5. Monsieur le Professeur Jean-François MUIR, CHU et Université de Rouen
6. Monsieur Eric PARLANGE, Paris
7. Monsieur le Professeur Jacques PIQUET, CH de Montfermeil
8. Monsieur le Professeur Nicolas ROCHE, CHU de Paris et Université Paris 5, *membre de droit en qualité de Président de la Société de Pneumologie de Langue Française*
9. Monsieur le Professeur Thomas SIMILOWSKI, CHU de Paris et Université Paris 6, **président.**

••• Il convient de souligner que cette composition diffère de celle qu'elle était en 2017, avec la sortie du Conseil du Pr Alain DIDIER (membre jusqu'au 31 décembre 2017) dont le siège a été pourvu par le Pr François CHABOT, précédemment membre au titre de la SPLF, et l'entrée au Conseil du Pr Nicolas ROCHE (à compter du 1er janvier 2018), membre de droit en sa qualité de président de la SPLF. Les modifications intervenues dans la composition du Conseil d'Administration au terme de l'exercice 2017 ont été intégrées dans une nouvelle version des statuts du FRSR, dûment déposée en Préfecture (dépôt le 11 avril 2018, récépissé en date du 3 mai 2018).

••• Au cours de l'exercice 2017, le conseil d'administration du FRSR s'est réuni à 4 reprises, aux dates et selon les ordres du jour suivants :

••• **Ordre du jour de la réunion du 12 janvier 2017**

1. approbation du CR du CA du 29 septembre 2016
2. point financier
3. comité Consultatif
4. point Conseil Scientifique
5. banque Martin Maurel
6. questions diverses

••• **Ordre du jour de la réunion du 13 avril 2017**

1. approbation du CR du CA du 12 janvier 2017
2. présentation des comptes 2016
3. arrêté des comptes 2016
4. conseil scientifique (Pr P. Bonniaud, par téléphone)
 - 4.1. point sur l'appel à projets FR2017 en cours et calendrier
 - 4.2. récapitulatif des projets d'appels d'offres thématiques en gestation et calendrier
 - 4.3. reconduite du fléchage "recherche clinique" de SR 2017
5. rapprochement "comité consultatif FRSR / conseil stratégique FdS"
6. informations :
7. questions diverses

² Le conseil d'administration est l'organe légal de gouvernance en application du V de l'article 140 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008.

••• Ordre du jour de la réunion du 15 juin 2017

1. approbation du CR du CA du 13 avril 2017
2. présentation des comptes de l'exercice 2016 et lecture du rapport du commissaire aux comptes
3. approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'arrêtés par le précédent CA.
4. information comité consultatif
5. préparation du dépôt et de la diffusion du rapport d'activité 2015
6. point trésorerie (dons et ressources collectées au 13 juin 2017) et première évaluation de l'allocation appel d'offre FR2017
7. questions diverses

••• Ordre du jour de la réunion du 7 décembre 2017

1. approbation du CR du CA du 15 juin 2017
2. point comptabilité / trésorerie
3. conseil scientifique : point général
4. conseil scientifique : répartition « cohortes 2017 » et « SRC 2017 »
5. conseil scientifique : appel à projets « QdVFPI 2017"
6. abondement des appels d'offres d'automne : question du CA du FRSR au CA de la FdS
7. lancement d'une réflexion statutaire sur d'éventuelles incompatibilités avec l'appartenance aux instances du FRSR
8. mandat au président quant au temps de travail de la secrétaire
9. renouvellement du CA / élection du président / perspectives pour le mandat suivant
10. questions diverses

2.2. Comité consultatif (obligatoire si la dotation dépasse 1 million d'euros³)

••• Au cours de l'exercice 2017, la composition du Comité Consultatif s'est établie comme suit, par ordre alphabétique :

1. Monsieur le Docteur François BLANCHON
2. Mme Anne-Marie HAUGOU
3. Mme le Professeur Dominique ISRAËL-BIET, CHU de Paris et université Paris 5, **présidente**
4. Monsieur le Professeur Etienne LEMARIÉ
5. M. Patrice RACT-MADOUX
6. Mme Nathalie DE MAUBLANC
7. M. Stuart MORTON
8. Mme Valérie OHANNESSIAN

••• Au cours de l'exercice 2017, le comité consultatif du FRSR s'est réuni à 5 reprises, aux dates et selon les ordres du jour suivants :

••• Ordre du jour de la réunion du 30 mars 2017

1. présentations et introduction générale
2. missions du comité consultatif

••• Ordre du jour de la réunion du 22 juin 2017

1. examen des comptes financiers du FRSR
2. poursuite de la réflexion sur une stratégie de levée de fonds

••• Ordre du jour de la réunion du 15 septembre 2017

1. charte de fonctionnement du comité consultatif et règlement intérieur
2. campagne de collecte de fonds pour le FRSR

³ Le conseil d'administration est l'organe légal de gouvernance en application du V de l'article 140 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008.

3. questions diverses

••• Ordre du jour de la réunion du 4 décembre 2017

1. état actuel du rapprochement du comité consultatif du FRSR et du comité stratégique de la Fondation
2. examen des données financières transmises par le trésorier du FRSR
3. stratégie de contacts avec les membres de l'annuaire des entreprises privées transmis par la Fondation du Souffle
4. compte-rendu de la rencontre "Fondation du Souffle" / Nicolas Hulot (Dr Blanchon)
5. questions diverses

••• Ordre du jour de la réunion exceptionnelle du 12 décembre 2017

1. le rapprochement du FRSR et de la Fondation du Souffle (Pr Similowski, Pr Housset)

2.3. Autres organes de gouvernance (facultatif⁴)

••• Le FRSR dispose d'un Conseil Scientifique (qui est commun au FRSR et à la Fondation du Souffle).

••• Les missions du Conseil Scientifique commun au FRSR et à la Fondation du Souffle consistent en :

- l'élaboration, le lancement, et la gestion d'appels à projets de recherche dans le domaine de la santé respiratoire ;
- l'élaboration du règlement de ces appels à projets ;
- la sélection des projets reçus en réponse aux appels, en formation de jury ;
- le suivi scientifique des projets retenus et financés jusqu'à leur complétion.

••• En 2017, la composition du Conseil Scientifique commun au FRSR et à la Fondation du Souffle était la suivante :

Monsieur le Professeur Philippe BONNIAUD (Dijon), **président**

Composante FRSR

1. Monsieur le Professeur Fabrice BARLESI (Marseille)
2. Monsieur le Professeur François-Xavier BLANC (Nantes)
3. Monsieur le Professeur Pascal CHANEZ (Marseille)
4. Monsieur le Professeur Bruno CRESTANI (Paris)
5. Monsieur le Professeur Gaëtan DESLEE (Reims)
6. Madame Nelly FROSSARD (Strasbourg), *au titre du groupe de travail « J2R » de la SPLF*
7. Monsieur le Professeur Christophe LEROYER (Brest)
8. Monsieur le Professeur Bernard MAITRE (Créteil), *au titre du CS de la SPLF*
9. Monsieur le Docteur Francis MARTIN (Compiègne)
10. Monsieur le Professeur Jean-Louis PEPIN (Grenoble)

Composante Fondation du Souffle

11. Madame le Professeur Claire ANDREJAK (Amiens)
12. Monsieur le Professeur Emmanuel BERGOT (Caen)
13. Monsieur le Professeur Jorge BOCZKOWSKI (Créteil)
14. Monsieur le Professeur Vincent COTTIN (Lyon)
15. Madame Sylvie GAZZERI (Grenoble)
16. Monsieur Christophe GUIGNABERT (le Kremlin-Bicêtre)

⁴ Outre le conseil d'administration, les fonds de dotation peuvent mettre en place d'autres organes de gouvernance, par exemple, un comité de sélection ou un bureau.

17. Monsieur le Professeur Julien MAZIERES (Toulouse)
18. Madame le Professeur Chantal RAHERISON (Bordeaux)
19. Monsieur le Professeur Nicolas ROCHE (Paris)
20. Madame Anne TSICOPOULOS (Lille)

••• **Au cours de l'exercice 2017, le Conseil Scientifique s'est réuni à 2 reprises, aux dates et selon les ordres du jour suivants :**

••• **Ordre du jour de la réunion du 17 janvier 2017**

1. jury des appels à projets de l'automne 2016
2. publicité des résultats au CPLF 2017
3. préparation de l'appel à projets "Formation par la Recherche" 2017

••• **Ordre du jour de la réunion du 27 juin 2017**

1. jury de l'appel à projets "Formation par la Recherche 2017"

.../...

3. Rapports du Fonds avec les tiers

3.1. Les actions de communication menées par le Fonds (facultatif)

••• Le FRSR dispose d'un site internet, à l'adresse www.recherche-respiratoire.fr, qui fait l'objet de mises à jour régulières et est en particulier utilisé pour annoncer les appels à projet et mettre à la disposition des candidats potentiels leurs règlements ainsi que les dossiers de candidature.

••• Au cours de l'exercice 2017, le FRSR a été présent lors de deux réunions professionnelles de portée nationale, au cours desquelles il a eu l'occasion de présenter ses actions et les lauréats des appels à projets qu'il a lancé, à savoir :

1. Congrès de Pneumologie de Langue Française

Organisé à Marseille du 27 au 29 janvier 2017, ce congrès annuel réunissant toute la profession pneumologique internationale a été l'occasion pour le FRSR :

- d'énoncer son bilan lors de la séance inaugurale du congrès ;
- de procéder à la remise publique des diplômes de lauréats pour les différents appels à projets lancés au cours de l'année 2016.

2. Journées de la Recherche Respiratoire

Organisées dans la ville de Québec au Canada, du 12 au 14 octobre 2017 ces journées annuelles réunissent environ 300 jeunes chercheurs dans le domaine respiratoire et leurs encadrants. Cette population est la cible privilégiée des appels à projets "formation par la recherche" du FRSR. Les J2R 2017 ont été comme chaque année l'occasion de la présentation du bilan du FRSR et de l'annonce officielle des résultats de l'appel à projets "Formation par la Recherche 2017".

••• Au cours de l'exercice 2017, et comme chaque année depuis 2010, le FRSR a organisé un concert intitulé "Canto à Soffio" (8ème édition), en date du 1er juin 2017

Les concerts "Canto à Soffio", à l'initiative de M. Philippe Désandré, basse d'opéra, et du Pr Jalal Assouad, professeur de chirurgie thoracique, sont des concerts de chant lyrique, donnés en l'Église St-Louis de la Salpêtrière. Ils constituent un moment fédérateur pour le FRSR et les divers acteurs de la recherche respiratoire. L'entrée du concert est libre, mais le concert est l'occasion d'une collecte de fonds destinée à contribuer au financement d'une année de Master 2 ou de thèse pour un jeune pneumologue. L'édition 2017 du concert a réuni 207 personnes. La collecte de fonds effectuée à cette occasion s'est chiffrée à 22 589 euros. Cette collecte a été complétée d'une dotation prélevée sur la réserve parlementaire par Mme Anne-Christine LANG, députée du 13ème arrondissement, d'un montant de 10000 euros. Déduction faite des divers frais afférents à l'organisation du concert et du cocktail qui le suit traditionnellement, le bénéfice dégagé par le concert s'est établi à 21 262 euros, qui ont été "fléchés" sur le financement par le FRSR d'une bourse de thèse de 2 ans attribuée à Mme Florence JENY (projet de recherche intitulé "*Rôle de l'hypoxie dans le développement et le maintien des granulomes pulmonaires dans la sarcoïdose*" (projet porté par Mme le Professeur Carole PLANES, Université Paris XIII).

3.2. Liste des partenaires du Fonds (obligatoire)

••• Partenariats institutionnels avec les structures fondatrices du FRSR

Les sept structures fondatrices du FRSSR, à savoir la Société de Pneumologie de Langue Française (SPLF), l'ANTADIR (désormais ETIALIS), le Collège des Pneumologues des Hôpitaux Généraux, le Collège des Enseignants de Pneumologie, la Fédération Française de Pneumologie, l'Association pour le Perfectionnement du Pneumologue, et la Fédération Française des Associations des patients Insuffisants Respiratoires **sont des partenaires historiques et constants du Fonds**. Certaines de ses structures lui confient les montants qu'elles souhaitent consacrer à la recherche (cf. infra), domaine dans lequel le Fonds agit en tant que leur outil et représentant.

De façon générale, le Fonds rend compte de ses actions à ses structures fondatrices sur une base annuelle, formelle dans certains cas (présentations lors de conseils d'administration), informelles dans d'autre.

De façon spécifique :

- **la Société de Pneumologie de Langue Française** verse annuellement au Fonds une dotation "recherche", utilisée pour l'abondement de l'appel à projets "Formation par la Recherche" (voir ci-dessus 4.1) ; en 2017, cette dotation a été de 250000 euros ;

- **l'ANTADIR** (désormais ETIALIS) verse annuellement au Fonds une dotation "recherche", utilisée pour l'abondement de l'appel à projets "Formation par la Recherche" (voir ci-dessus 4.1) ; en 2017, cette dotation a été de 100000 euros ;

- **le Collège des Enseignants de Pneumologie** verse annuellement au Fonds une dotation "recherche", utilisée pour l'abondement de l'appel à projets "Formation par la Recherche" (voir ci-dessus 4.1) ; en 2017, cette dotation a été de 44000 euros ;

- **la Société de Pneumologie de Langue Française, le Collège des Pneumologues des Hôpitaux Généraux, et l'Association pour le Perfectionnement du Pneumologue** versent occasionnellement au Fonds (*par le canal de la société "Pneumologie Développement" dont ces structures sont constitutives*) une dotation "recherche", utilisée pour l'abondement de l'appel à projets "Soutien à la Recherche Clinique" (voir ci-dessus 4.3) ou d'autres appels à projets thématiques (en 2017, "Cohortes en Pneumologie, voir ci-dessous 4.2) ; en 2017, cette dotation a été de 100000 euros ;

- **la Fédération Française de Pneumologie** prête à titre gracieux au FRSSR le bureau qui lui est affecté au sein de la Maison du Poumon, propriété de la Fondation du Souffle.

••• **partenariat institutionnel avec la Fondation du Souffle**

Le FRSSR et la Fondation du Souffle entretiennent des relations privilégiées.

La Fondation du Souffle est une fondation reconnue d'utilité publique, sise au sein de la Maison du Poumon, 66 Bd Saint-Michel à Paris, 6ème arrondissement, dans des locaux dont elle est propriétaire. La Fondation a été officiellement créée par décret du 15 novembre 2011, et s'est attribuée trois missions : l'information du public sur les maladies respiratoires et leur prévention, l'action sociale en faveur des patients défavorisés, et la recherche (mission qui recoupe donc celle du FRSSR).

Deux structures ont le statut de "fondateurs" de la Fondation du Souffle. Il s'agit du Comité National contre les Maladies Respiratoires (CNMR) d'une part, et du FRSSR d'autre part. En effet, par décision de son Conseil d'Administration du 3 novembre 2011, le FRSSR a jugé souhaitable pour l'unité de la discipline pneumologie, présente et à venir, de s'engager institutionnellement dans la dynamique lancée par le CNMR. Les statuts du FRSSR ont été modifiés le 23 mars 2012 pour prendre en compte cette décision. Pour acquérir le statut de fondateur de la Fondation du Souffle, le FRSSR a versé à cette dernière une somme de 500 000 euros, en 4 versements (3 de 100 000 et un de 200 000) échelonnés de 2012 à 2015. Cette somme a été sanctuarisée par la Fondation, qui, pour respecter l'objet social du FRSSR, s'est engagée formellement à l'affecter exclusivement à la ligne "recherche" de ses comptes.

Dès la création de la Fondation du Souffle, le FRSR et cette dernière ont pris deux décisions majeures. La première a consisté à se doter d'un Conseil Scientifique commun. La seconde a consisté à ne lancer qu'ensemble leurs appels à projets destinés à financer la recherche. La communauté de pensée et la synergie d'action du FRSR et de la Fondation du Souffle sont donc consubstantielles à ces deux structures, qui ne sont en rien en contradiction ni en compétition. Au cours de l'année 2016, diverses mesures institutionnelles et opérationnelles ont été mises en place pour renforcer encore leurs liens et leur harmonie (mise en place de vice-présidences croisées, actions de communications internes et en direction de la communauté pneumologique, décision de la Fondation de confier la gestion de ses financements "recherche" au FRSR, mise en place d'une réflexion sur la fusion à terme des deux structures).

Au cours de l'exercice 2017 :

•• la **Fondation du Souffle a versé au Fonds une dotation "recherche"**, utilisée pour l'abondement de l'appel à projets "Soutien à la Recherche Clinique" (voir ci-dessus 4.3) d'un montant de 100000 euros ;

•• le **Fonds et la Fondation du Souffle ont organisé ensemble** le 8ème édition du concert lyrique "Canto è Soffio" (voir ci-dessus, 3.1) ;

3.3. Liste des actions de prospection de donateurs menées par le Fonds (obligatoire)

•• Au cours de l'exercice 2017, un certain nombre d'actions de prospection de donateurs ont été couronnées de succès : elles correspondent de facto aux contacts pris avec les structures dont la liste et la description figurent ci-après au chapitre 7 de ce document. Il s'agit de :

1. **AADIRC** (service associatif d'assistance respiratoire à domicile, Rochefort)
2. **ALAIR** (service associatif d'assistance respiratoire à domicile, Limoges)
3. **ALEHOS** (société commerciale d'assistance respiratoire à domicile)
4. **ANTADIR Assistance** (fédération de services d'assistance respiratoire à domicile, Paris)
5. **APEFPI** (association loi 1901 -associations de patients-)
6. **ASTRAZENECA France** (entreprise du médicament, Rueil-Malmaison)
7. **BOEHRINGER INGELHEIM France** (entreprise du médicament, Paris)
8. **Collège des enseignants de pneumologie** (association loi 1901 réunissant tous les enseignants de pneumologie de France)
9. **CHIESI France** (entreprise du médicament, Paris)
10. **ELSEVIER MASSON** (société d'édition médicale, Issy-les-Moulineaux)
11. **Fondation du Souffle** (fondation reconnue d'utilité publique)
12. **MENARINI France** (entreprise du médicament, Paris)
13. **NOVARTIS France** (entreprise du médicament, Paris)
14. **Pneumologie Développement** (société à responsabilité limitée)
15. **ROCHE s.a** (entreprise du médicament)
16. **Société de Pneumologie de Langue Française** (association loi 1901, Paris)
17. **S2A - groupe ASTEN** (société commerciale d'assistance respiratoire à domicile)

Il convient d'ajouter à cette liste un don spontané de la famille CHAUVIN, la réserve parlementaire attribuée pour l'organisation du concert Canto è Soffio au terme d'une prospection auprès de Mme Anne-Christine LANG, députée du XIIIème arrondissement (voir ci-dessus, 3.1), et les donateurs ayant participé à la collecte de fonds lors de ce concert (voir ci-dessus, 6).

•• D'autres actions de prospection de donateurs n'ont pas abouti. Ont ainsi été abordés en 2017 sans succès :

1. Laboratoires ALK
2. Laboratoires ACTELION

3. Laboratoires TAKEDA
4. Association AGIR A DOM
5. Syndicat Autolib-Velib Metropole

.../...

4. Liste des actions d'intérêt général financées par le Fonds et indications de leurs montants

•• Au cours de l'exercice 2017, le FRSR a pu réaliser les actions d'intérêt général suivantes :

4.1. Appel à projets "Formation par la recherche 2017"

Destiné à financer des bourses de recherche* (M2 pour internes en médecine ou en pharmacie, thèses sur 2 ans pour internes en pneumologie, thèses sur 3 ans, aides à la mobilité postdoctorale) cet appel à projets a été doté de 729100 euros.

** Pour financer des bourses de recherche, le FRSR verse à des organismes d'intérêt général des sommes destinées à rémunérer les lauréats au travers de contrats de travail à durée déterminée ; ces sommes incluent salaires et charges.*

Parmi les candidatures reçues, au nombre de 81, le conseil scientifique a retenu le financement de 17 projets. **La liste des bénéficiaires des subventions correspondantes figure ci-dessous, au chapitre 5 "liste des personnes morales bénéficiaires des redistributions du Fonds de Dotation" (items n°1 à 17).**

4.2. Appel à projets "Cohortes en pneumologie 2017"

Destiné à financer la constitution ou l'analyse de bases de données longitudinales (cohortes) en pneumologie, cet appel à projets a été doté de 200000 euros.

Parmi les candidatures reçues, au nombre de 22, le conseil scientifique a retenu le financement de 5 projets. **La liste des bénéficiaires des subventions correspondantes figure ci-dessous, au chapitre 5 "liste des personnes morales bénéficiaires des redistributions du Fonds de Dotation" (items n°18 à 22).**

4.3. Appel à projets "Soutien à la Recherche Clinique 2017"

Destiné à contribuer au financement de projets de recherche clinique en pneumologie, cet appel à projets a été doté de 100000 euros.

Parmi les candidatures reçues, au nombre de 17, le conseil scientifique a retenu le financement de 5 projets. **La liste des bénéficiaires des subventions correspondantes figure ci-dessous, au chapitre 5 "liste des personnes morales bénéficiaires des redistributions du Fonds de Dotation" (items n°23 à 27).**

4.4. Appel à projets "Toux Chronique 2017"

Destiné à contribuer au financement d'un projet de recherche sur le thème de la toux chronique, cet appel à projets a été doté de 30000 euros, correspondant à une dotation de la Fondation Thierry et Annick Desmarest. Le Fonds a reçu 2 candidatures pour cet appel à projets.

Le bénéficiaire de la subvention correspondante figure ci-dessous, au chapitre 5 "liste des personnes morales bénéficiaires des redistributions du Fonds de Dotation" (item n°28).

4.5. Appel à projets "Qualité de vie des patients atteints de fibrose pulmonaire idiopathique ou d'autres pathologies interstitielles chroniques et de leurs aidants"

Destiné à contribuer au financement d'un projet de recherche sur le thème de la qualité de vie des patients atteints de pathologies pulmonaires interstitielle chronique et de leurs aidants, cet appel à projets a été doté de 50000 euros, correspondant à une dotation de l'association APEFPI, à une dotation du laboratoire Roche, et à des fonds propres du FRSSR.

Le bénéficiaire de la subvention correspondante figure ci-dessous, au chapitre 5 "liste des personnes morales bénéficiaires des redistributions du Fonds de Dotation" (item n°29).

•• Parallèlement à ces actions, le FRSSR a maintenu sa politique d'évaluation des projets financés par le passé.

.../...

5. Liste des personnes morales bénéficiaires des redistributions du fonds de dotation⁵

••• Au cours de l'exercice 2017, le FRSR a redistribué des fonds au profit des personnes morales suivantes :

1* INSERM, direction régionale Paris XI (établissement public à caractère scientifique et technologique, siège social : 101 rue de Tolbiac – 75654 Paris cedex 13) :

- 101400 euros (bourse de thèse sur 3 ans) ;
- dans le cadre de l'appel à projets "Formation par la Recherche 2017" (cf. chapitre 4) ;
- pour un projet de recherche intitulé "*GCN2 : Une cible thérapeutique innovante de la maladie veino-occlusive pulmonaire*" ;
- dont le porteur est M. Frédéric PERROS ;

2* Université Aix-Marseille (établissement public d'enseignement supérieur et de recherche, siège social Jardin du Pharo, 58, boulevard Chazelles Livon – 13284 Marseille cedex 07) :

- 101400 euros (bourse de thèse sur 3 ans) ;
- dans le cadre de l'appel à projets "Formation par la Recherche 2017" (cf. chapitre 4) ;
- pour un projet de recherche intitulé "*Asthme et infection grippale : rôle des plaquettes cytotoxiques*" ;
- dont le porteur est Mme Béatrice RITEAU ;

3* Sorbonne Université (établissement public d'enseignement supérieur et de recherche, siège social 4 place Jussieu 75005 Paris) :

- 101400 euros (bourse de thèse sur 3 ans) ;
- dans le cadre de l'appel à projets "Formation par la Recherche 2017" (cf. chapitre 4) ;
- pour un projet de recherche intitulé "*Activité résiduelle des antituberculeux contre des mutants résistants de Mycobacterium tuberculosis*" ;
- dont le porteur est M. Nicolas VEZIRIS ;

4* Université Paris XIII (établissement public d'enseignement supérieur et de recherche, siège social EPSP – 99 avenue Jean-Baptiste Clément – 93430 Villetaneuse) :

- 67600 euros (bourse de thèse sur 2 ans) ;
- dans le cadre de l'appel à projets "Formation par la Recherche 2017" (cf. chapitre 4) ;
- pour un projet de recherche intitulé "*Rôle de l'hypoxie dans le développement et le maintien des granulomes pulmonaires dans la sarcoïdose*" ;
- dont le porteur est Mme Carole PLANES ;

5* INSERM, direction régionale Paris XI (établissement public à caractère scientifique et technologique, siège social 101 rue de Tolbiac – 75654 Paris cedex 13) :

- 33800 euros (bourse pour une quatrième année de thèse) ;
- dans le cadre de l'appel à projets "Formation par la Recherche 2017" (cf. chapitre 4) ;
- pour un projet de recherche intitulé "*Etude des effets des inhibiteurs tyrosines-kinases sur la circulation pulmonaire*" ;
- dont le porteur est Mme Carole PHAN ;

6* CNRS, CBRM – Centre de Recherche en Biologie cellulaire de Montpellier (établissement public à caractère scientifique et technologique, siège social 3 rue Michel Ange – 75794 Paris cedex 16) :

- 16900 euros (demi-bourse pour une quatrième année de thèse) ;

⁵ Il s'agit des personnes morales à but non lucratif utilisant les redistributions versées par le fonds de dotation dans l'accomplissement de leurs œuvres et de leurs missions d'intérêt général (v. I de l'article 140 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie).

- dans le cadre de l'appel à projets "Formation par la Recherche 2017" (cf. chapitre 4) ;
- pour un projet de recherche intitulé "*Evaluation in vitro de « stabilisateurs » CFTR peptidiques pour le traitement de la mucoviscidose*" ;
- dont le porteur est M. Quentin SEISEL ;

7* Université Paris V (établissement public d'enseignement supérieur et de recherche, siège social 12, rue de l'École de Médecine - 75270 Paris Cedex 6) :

- 33800 euros (une année de master 2 pour un interne en médecine ou pharmacie) ;
- dans le cadre de l'appel à projets "Formation par la Recherche 2017" (cf. chapitre 4) ;
- pour un projet de recherche intitulé "*Effets d'un traitement par un macrolide non antibiotique sur la réponse immunitaire et le remodelage bronchique lors de l'infection pulmonaire chronique chez la souris*" ;
- dont le porteur est Mme Hélène LAFOESTE ;

8* INSERM, direction régionale Paris VII (établissement public à caractère scientifique et technologique, siège social 101 rue Tolbiac – 75654 Paris Cedex 13) :

- 33800 euros (une année de master 2 pour un interne en médecine ou pharmacie) ;
- dans le cadre de l'appel à projets "Formation par la Recherche 2017" (cf. chapitre 4) ;
- pour un projet de recherche intitulé "*Effet de la thermoplastie bronchique sur les éléments morphologiques et les réponses fonctionnelles de de l'épithélium bronchique dans l'asthme sévère non-contrôlé*" ;
- dont le porteur est Mme Camille TECHOUEYRES ;

9* CNRS (établissement public à caractère scientifique et technologique,° siège social : 3 rue Micel Ange – 75794 PARIS Cedex 16) :

- 33800 euros (une année de master 2 pour un interne en médecine ou pharmacie) ;
- dans le cadre de l'appel à projets "Formation par la Recherche 2017" (cf. chapitre 4) ;
- pour un projet de recherche intitulé "*Etude de l'implication des mutations activatrices de MET dans la résistance aux inhibiteurs de l'EGFR dans les cancers bronchiques*" ;
- dont le porteur est M. Charbel AL ZREIBI ;

10* INSERM, direction régionale Paris XI (établissement public à caractère scientifique et technologique, siège social 101 rue Tolbiac – 75654 Paris 13) :

- 33800 euros (une année de master 2 pour un interne en médecine ou pharmacie) ;
- dans le cadre de l'appel à projets "Formation par la Recherche 2017" (cf. chapitre 4) ;
- pour un projet de recherche intitulé "*BMP9 dans le remodelage vasculaire pulmonaire associé à l'hypertension artérielle pulmonaire*" ;
- dont le porteur est Mme Safaa NEMLAGHI ;

11* Institut Necker Enfants Malades -INEM- (centre de recherche soutenu par l'INSERM et le CNRS, siège social 156 rue de Vaugirard 75015 Paris) :

- 33800 euros (une année de master 2 pour un interne en médecine ou pharmacie) ;
- dans le cadre de l'appel à projets "Formation par la Recherche 2017" (cf. chapitre 4) ;
- pour un projet de recherche intitulé "*Rôle potentiel de CFTR dans la physiopathologie des anomalies congénitales du développement des voies aériennes*" ;
- dont le porteur est Mme Laura Aoust ;

12* INSERM, direction régionale Paris XI (établissement public à caractère scientifique et technologique, siège social 101 rue Tolbiac- 75654 PARIS Cedex 13) :

- 33800 euros (une année de master 2 pour un interne en médecine ou pharmacie) ;
- dans le cadre de l'appel à projets "Formation par la Recherche 2017" (cf. chapitre 4) ;
- pour un projet de recherche intitulé "*Rôle de l'exposition à l'acroléine dans l'hypertension pulmonaire*" ;
- dont le porteur est M. Julien CALIEZ ;

13* INSERM, direction régionale Paris VI (établissement public à caractère scientifique et technologique, siège social 101 rue Tolbiac- 75654 PARIS Cedex 13) :

- 33800 euros (une année de master 2 pour un interne en médecine ou pharmacie) ;
- dans le cadre de l'appel à projets "Formation par la Recherche 2017" (cf. chapitre 4) ;
- pour un projet de recherche intitulé "*Activité stérilisante d'un traitement antituberculeux hebdomadaire à base de bédaquiline dans un modèle murin*" ;
- dont le porteur est Mme Fatma CORT ;

14* Université de Rouen Normandie (établissement public à caractère Scientifique et Culturel, siège social : 1 rue Thomas BECKET, 76821 Mont-St-Aignan) :

- 33800 euros (une année de master 2 pour un interne en médecine ou pharmacie) ;
- dans le cadre de l'appel à projets "Formation par la Recherche 2017" (cf. chapitre 4) ;
- pour un projet de recherche intitulé "*Evaluation de l'impact des systèmes d'humidification sur le comportement des ventilateurs de domicile utilisés pour le traitement de l'insuffisance respiratoire chronique (IRC)*" ;
- dont le porteur est Mme Astrid BERTIER ;

15* Université Aix-Marseille (établissement public d'enseignement supérieur et de recherche, siège social Jardin du Pharo, 58, boulevard Chzrles Livon – 13284 Marseille cedex 07) :

- 20000 euros (soutien à un séjour postdoctoral) ;
- dans le cadre de l'appel à projets "Formation par la Recherche 2017" (cf. chapitre 4) ;
- pour un projet de recherche intitulé "*Thérapies de précision pour les adénocarcinomes pulmonaires multi-résistants KRAS mutés, au regard de l'hétérogénéité moléculaire des tumeurs et de leur microenvironnement*" ;
- dont le porteur est Mme Emerence CROMPOT ;

16* Fondation du Souffle (fondation reconnue d'utilité publique, siège social : 66 bd Saint – Michel – 75006 PARIS) :

- 25000 euros (soutien à un séjour postdoctoral) ;
- dans le cadre de l'appel à projets "Formation par la Recherche 2017" (cf. chapitre 4) ;
- pour un projet de recherche intitulé "*Identification de marqueurs moléculaires de fibrose pulmonaire préclinique*" ;
- dont le porteur est M. Raphaël BORIE ;

17* CHU Amiens-Picardie (établissement public de santé, siège social pl Victor Pauchet - 80080 Amiens) :

- 25000 euros (soutien à un séjour postdoctoral) ;
- dans le cadre de l'appel à projets "Formation par la Recherche 2017" (cf. chapitre 4) ;
- pour un projet de recherche intitulé "*Complications pleuroparenchymateuses des pneumopathies aiguës communautaires, rôle de la corticothérapie inhalée chez les patients BPCO : CAP - ICS*" ;
- dont le porteur est M. Damien BASILLE ;

18* Fondation pour la recherche AP-HP (fondation hospitalière, siège social 3 Avenue Victoria, 75004 PARIS) :

- 40000 euros (soutien à un projet d'étude d'une cohorte de patients) ;
- dans le cadre de l'appel à projets "Cohortes en Pneumologie 2017" (cf. chapitre 4) ;
- pour un projet de recherche intitulé "*Déterminants et impact de la dysfonction diaphragmatique dans une cohorte de patients présentant un sevrage prolongé*" ;
- dont le porteur est M. Alexandre DEMOULE ;

19* CHU Amiens-Picardie (établissement public de santé, siège social pl Victor Pauchet, 80080 Amiens) :

- 40000 euros (soutien à un projet d'étude d'une cohorte de patients) ;

- dans le cadre de l'appel à projets "Cohortes en Pneumologie 2017" (cf. chapitre 4) ;
- pour un projet de recherche intitulé *"Facteurs de Risque et caractéristiques des Infections pulmonaires à MYCO bactéries non tuberculeuses du patient porteur de dilatations des bronches : cohorte RIMYCO"* ;
- dont le porteur est Mme Claire ANDREJAK ;

20* CHU de Nantes (établissement public de santé, siège social 5 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) :

- 40000 euros (soutien à un projet d'étude d'une cohorte de patients) ;
- dans le cadre de l'appel à projets "Cohortes en Pneumologie 2017" (cf. chapitre 4) ;
- pour un projet de recherche intitulé *"Prédiction de la dysfonction chronique du greffon après transplantation pulmonaire"* ;
- dont le porteur est M. Antoine MAGNAN ;

21* Université Paris VII Denis Diderot (établissement public d'enseignement supérieur et de recherche, siège social 5 Rue Thomas Mann, 75013 Paris) :

- 40000 euros (soutien à un projet d'étude d'une cohorte de patients) ;
- dans le cadre de l'appel à projets "Cohortes en Pneumologie 2017" (cf. chapitre 4) ;
- pour un projet de recherche intitulé *"Fibroses Familiales"* ;
- dont le porteur est M. Raphaël BORIE ;

22* CHU de Grenoble (établissement public de santé, siège social 460 Route De Lancey 38330 St Ismier) :

- 40000 euros (soutien à un projet d'étude d'une cohorte de patients) ;
- dans le cadre de l'appel à projets "Cohortes en Pneumologie 2017" (cf. chapitre 4) ;
- pour un projet de recherche intitulé *"Facteurs prédictifs de la persistance d'évènements résiduels sous pression positive continue au cours du syndrome d'apnées obstructives du sommeil : analyse de la cohorte nationale de l'OSFP"* ;
- dont le porteur est M. Jean-Louis PEPIN ;

23* Institut Necker Enfants Malades -INEM- (centre de recherche soutenu par l'INSERM et le CNRS, siège social 156 rue de Vaugirard 75015 Paris) :

- 20000 euros (soutien à un projet de recherche) ;
- dans le cadre de l'appel à projets "Soutien à la Recherche Clinique 2017" (cf. 4) ;
- pour un projet de recherche intitulé *"Dissection clinique, immunologique et génétique des infections mycobactériennes et pulmonaires chez l'homme"* ;
- dont le porteur est Mme Jacinta BUSTAMANTE ;

24* Direction de la recherche clinique et du développement de l'AP-HP (établissement public de santé, siège social 3 avenue Victoria, 75004 Paris) :

- 20000 euros (soutien à un projet de recherche) ;
- dans le cadre de l'appel à projets "Soutien à la Recherche Clinique 2017" (cf. 4) ;
- pour un projet de recherche intitulé *"Administration de méthionine par voie orale ou entérale chez les patients atteints de protéinose alvéolaire primitive par mutations du gène"* ;
- dont le porteur est Mme Alice HADCHOUËL ;

25* CHU Henri Mondor (établissement public de santé, siège social social 51 av Mar de Lattre de Tassigny, 94000 Créteil) :

- 20000 euros (soutien à un projet de recherche) ;
- dans le cadre de l'appel à projets "Soutien à la Recherche Clinique 2017" (cf. 4) ;
- pour un projet de recherche intitulé *"Etude multicentrique des caractéristiques phénotypiques de la BPCO chez la femme : ICONIC Women"* ;
- dont le porteur est Mme Maeva ZYSMAN ;

26* Direction de la recherche clinique du CHU de Grenoble (établissement public de santé, siège social 460 Route De Lancey 38330 St Ismier) :

- 20000 euros (soutien à un projet de recherche) ;
- dans le cadre de l'appel à projets "Soutien à la Recherche Clinique 2017" (cf. 4) ;
- pour un projet de recherche intitulé "*Reproductibilité et Validité physiologique des tests de Lever de Chaise (TLC) chez des patients atteints de Fibrose Pulmonaire Idiopathique (FPI) - Etude TLC-FPI*" ;
- dont le porteur est M. Sébastien QUETANT ;

27* Direction de la recherche clinique du CHU de Montpellier (établissement public de santé, siège social 191 av Doyen Gaston Giraud, 34090 Montpellier) :

- 20000 euros (soutien à un projet de recherche) ;
- dans le cadre de l'appel à projets "Soutien à la Recherche Clinique 2017" (cf. 4) ;
- pour un projet de recherche intitulé "*HTAPODO : Evaluation de l'intérêt de l'utilisation d'un podomètre dans le suivi des patients atteints d'hypertension artérielle pulmonaire (HTAP)*" ;
- dont le porteur est Mme Laurence HALIMI ;

28* Direction de la recherche clinique du CHU de Toulouse (établissement public de santé, siège social Hôtel-Dieu Saint-Jacques – 2, rue Viguerie – TSA 80035 – 31059 Toulouse Cedex 9) :

- 30000 euros (soutien à un projet de recherche) ;
- dans le cadre de l'appel à projets "Toux Chronique 2017" (cf. 4) ;
- pour un projet de recherche intitulé "*CHRONIC COUGH and Small fiber neuropathy (CHROCOS)*" ;
- dont le porteur est M. Laurent GUILLEMINAULT ;

29* Direction de la recherche clinique du CHU de Dijon (établissement public de santé, siège social 1, boulevard Jeanne d'Arc – BP 77908 –, 21079 Dijon Cedex) :

- 50000 euros (soutien à un projet de recherche) ;
- dans le cadre de l'appel à projets "Qualité de vie des patients atteints de fibrose pulmonaire idiopathique ou d'autres pathologies interstitielles chroniques et de leurs aidants" (cf. 4) ;
- pour un projet de recherche intitulé "*HELP-IPF: Health and Quality of Life assessment Project for caregivers of Idiopathic pulmonary fibrosis*" ;
- dont le porteur est M. Guillaume BELTRAMO.

.../...

6. Compte d'emploi des ressources (obligatoire⁶ si appel à la générosité publique)

••• **Le FRSR ne mène pas de campagnes actives pour recueillir des dons du public.** De tels dons sont cependant possibles au travers du site internet du FRSR, à l'adresse www.recherche-respiratoire.fr, et à l'occasion d'un concert, intitulé "Canto è Soffio" (www.canto-e-soffio.fr), organisé annuellement depuis 2010.

••• **Les modalités au travers desquelles le FRSR peut accéder à des dons du public font annuellement l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la préfecture de Paris.** Pour 2017, cette autorisation a été accordée en date du 11 avril 2017, par arrêté préfectoral signé par délégation par M. Benoît Chapuis

••• **Au cours de l'exercice 2017, le FRSR a perçu au titre de la générosité publique :**

1. un don spontané de la famille Chapuis, d'un montant de 2235 euros ; ce montant a été intégralement affecté au financement de l'appel à projets "Formation par la Recherche 2017" (voir ci-dessus, chapitre 4).

2. un ensemble de dons issus de la collecte organisée à l'occasion du concert Canto è Soffio organisé en date du 1er juin 2017 (voir ci-dessus 3.1), d'un montant total de 22589 euros ; ce montant a été intégralement affecté au financement de l'appel à projets "Formation par la Recherche 2017" (voir ci-dessus, chapitre 4), et plus spécifiquement fléché sur le financement par le FRSR d'une bourse de thèse de 2 ans attribuée à Mme Florence JENY (projet de recherche intitulé "*Rôle de l'hypoxie dans le développement et le maintien des granulomes pulmonaires dans la sarcoïdose*" (projet porté par Mme le Professeur Carole PLANES, Université Paris XIII)(voir ci-dessus, chapitre 3.1).

••• **le compte d'emploi des ressources, établi par l'expert comptable du FRSR (M. Laurent COUPRY, société COGESCA) est reproduit *in extenso* page suivante.**

.../...

⁶ Article 8 d. du décret n° 2009-158 du 11 février 2009. Le compte d'emploi des ressources collectées auprès du public est prévu à l'article 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 relative au congé de représentation en faveur des associations et des mutuelles et au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique.

RECHERCHE EN SANTE RESPIRATOIRE - CER 2017

EMPLOIS	Emplois de 2017 = compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2017 (3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur 2017 = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2017 (4)
I – MISSIONS SOCIALES*			REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DEBUT D'EXERCICE		
I.1. Réalisées en France			I – RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC	33272	12971
- Actions réalisées directement			I.1. Dons et legs collectés		
- Versements à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels non affectés		
I.2. Réalisées à l'étranger			- Dons manuels affectés		
- Actions réalisées directement			- Legs et autres libéralités non affectés		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes			- Legs et autres libéralités affectés		
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1156015		I.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	33272	12971
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	12971		2 – AUTRES FONDS PRIVÉS		
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés	1143044		3 – SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	1047114	
2.3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	73843		4 – AUTRES PRODUITS	542	
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1229858		I – TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	1080928	
I – TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	512		II – REPRISES DES PROVISIONS	0	
II – DOTATIONS AUX PROVISIONS	0		III – REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS	0	
III – ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES			IV – VARIATION DES FONDS DÉDIÉS COLLECTÉS AUPRES DU PUBLIC (cf. tableau des fonds dédiés)		0
IV – EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	0		V – INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	149442	
V – Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public	1230370		VI – TOTAL GENERAL	1230370	12971
VI – Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public	0	0			
VII – Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		12971	VI – Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		12971
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		0
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales			Bénévoles		
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		

* ou dépenses opérationnelles

7. Liste des libéralités reçues

••• Au cours de l'exercice 2017, le FRSR a reçu les libéralités suivantes en provenance d'associations, fondations, et entreprises :

1. AADAIRC (service associatif d'assistance respiratoire à domicile -Siège social : ZA de Beligon – rue Maurice Mallet – 17301 Rochefort Cedex – SIRET 325 906 931 00044 - FR 903 259 069 31 – Association Loi 1901 – Code APE 7729 Z) :

10000 euros (par chèque en date du 22 janvier 2017) ; cette somme a été affectée au financement de l'appel à projets "Formation par la recherche 2017" (voir ci-dessus, chapitre 4)

2. ALAIR (service associatif d'assistance respiratoire à domicile – Siège social , 148, rue du Gué de Verthamont - 87000 LIMOGES – Siret 326 086 402 00046) :

30000 euros (par chèque en date du 22 juin 2017); cette somme a été affectée au financement de l'appel à projets "Formation par la recherche 2017" (voir ci-dessus, chapitre 4)

3. ALEHOS (société commerciale d'assistance respiratoire à domicile -, Société Anonyme au capital de 6.314.784 Euros, siège social : 28 rue d'Arcueil - 94250 Gentilly, :

Immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 433 972 320):

35000 euros (par virement date du 05/10/2017) ; cette somme a été affectée au financement de l'appel à projets "Formation par la recherche 2017" (voir ci-dessus, chapitre 4)

4. ANTADIR Assistance (fédération de services d'assistance respiratoire à domicile, Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 480 077 205 – siège social : 87 rue Saint Lazare – 75009 - Paris) :

100000 euros (par chèque en date du 27 juillet 2017) ; cette somme a été affectée au financement de l'appel à projets "Formation par la recherche 2017" (voir ci-dessus, chapitre 4)

5. APEFPI (association loi 1901 -associations de patients- N° SIREN : 798 752 937 00010 – siège social : 17 rue de la Caoue – 31210 ARDIEGE) :

15000 euros (par virement en date du 05/07/2017) ; cette somme a été affectée au financement d'un appel à projet thématique intitulé "Qualité de vie des patients atteints de fibrose pulmonaire idiopathique ou d'autres pathologies interstitielles chroniques et de leurs aidants" (voir ci-dessus, chapitre 4)

6. ASTRAZENECA France (entreprise du médicament, inscrite au RCS Nanterre : B 558 201075 - siège social Tour CARPE Diem – 31 place des Corolles – 92400 Courbevoie) :

24000 euros (par virement en date du 19 avril 2017) ; cette somme a été affectée au financement de l'appel à projets "Formation par la recherche 2017" (voir ci-dessus, chapitre 4)

7. BOEHRINGER INGELHEIM France (entreprise du médicament, CS 31318 – cedex 13 – Paris 75644 – SIREN : 337 280 226 – SIRET 33728022600115 – Siège : 14 rue Jean Antoine de Baïf – siège social :)

15000 euros (par virement en date du 6 novembre 2017) ; cette somme a été affectée au financement de l'appel à projets "Formation par la recherche 2017" (voir ci-dessus, chapitre 4)

8. Collège des Enseignants de Pneumologie (association loi 1901 réunissant tous les enseignants de pneumologie de France) – siège social : 66 bd Saint Michel – 75006 Paris) :

24000 euros (par virement en date du 19 avril 2017) ; cette somme a été affectée au financement de l'appel à projets "Formation par la recherche 2017" (voir ci-dessus, chapitre 4)

9. CHIESI France (entreprise du médicament, Siège social - Le Doublon Bâtiment B - 11 avenue Dubonnet 92407 COURBEVOIE – N° RCS Nanterre B 542 062 922 – SIREN 542 062 922) :

20000 euros (par virement en date du 25 juillet 2017) ; cette somme a été affectée au financement de l'appel à projets "Formation par la recherche 2017" (voir ci-dessus, chapitre 4)

10. ELSEVIER MASSON (société d'édition médicale RCS 542 037 031 – Siège social : 65, rue Camille Desmoulins – 92130 Issy-les-Moulineaux) :

35000 euros (par chèque en date du 26 septembre 2017) ; cette somme a été affectée au financement de l'appel à projets "Formation par la recherche 2017" (voir ci-dessus, chapitre 4)

11. Fondation du Souffle (fondation reconnue d'utilité publique – siège : 66 bd Saint-Michel -75 006 Paris – Siret : 539 168 625 000 17) :

165 000 euros (par virements en date du 06 et 07/12/2017) ; cette somme a été affectée en partie (30000 euros provenant d'un don de la Fondation Desmarest) au financement d'un appel à projet thématique intitulé "Toux Chronique 2017" (voir ci-dessus, chapitre 4), en partie (35000 euros provenant d'un don des laboratoires GSK France) au financement de l'appel à projets "Formation par la recherche 2017" (voir ci-dessus, chapitre 4), et en partie (100 000 euros provenant des fonds propres "recherche" de la Fondation) au financement de l'appel à projets "Soutien à la Recherche Clinique 2017" (voir ci-dessus, chapitre 4)

12. MENARINI France (entreprise du médicament inscrite de Créteil N) 383 537 784 – Siège social : 1 rue du Jura – BP 40528 – 94633 RUNGIS CEDEX -) :

15000 euros (par virement en date du 19/12/2017) ; cette somme a été affectée au financement de l'appel à projets "Formation par la recherche 2017" (voir ci-dessus, chapitre 4)

13. NOVARTIS France (entreprise du médicament – RCS Nanterre B 410 349 070 – siège 2 – 4, rue Lionel Terray – BP 308 F – 92506 Rueil- Malmaison cedex) :

35000 euros (par virement en date du 21/08/2017) ; cette somme a été affectée au financement de l'appel à projets "Formation par la recherche 2017" (voir ci-dessus, chapitre 4)

14. Pneumologie Développement (société à responsabilité limitée – RCS 04-02-1997 - Siret – 41075372700024 – Siège social : 86 bd St-Michel – 75006 Paris) :

100000 euros (par chèque en date du 07/11/2017) ; cette somme a été affectée au financement de l'appel à projets "Cohortes en pneumologie 2017" (voir ci-dessus, chapitre 4)

15. ROCHE S.A.S (entreprise du médicament – SIREN 552 012 031 – RCS Nanterre ID TVA : FR16552012031 – Siège : 30, Cours de l'île Seguin – 92650 BOULOGNE BILLANCOURT Cedex) :

20000 euros (par virement en date du 27/09/2017) ; cette somme a été affectée au financement d'un appel à projet thématique intitulé "Qualité de vie des patients atteints de fibrose pulmonaire idiopathique ou d'autres pathologies interstitielles chroniques et de leurs aidants" (voir ci-dessus, chapitre 4)

16. Société de Pneumologie de Langue Française (association loi 1901 – Siret : 310 133 608 000 11 – Siège : 66 bd St-Michel – 75006 Paris) : **250 000 euros** (par chèque en date du 22 décembre 2017) ; cette somme a été affectée pour partie au financement de l'appel à projets "Formation par la recherche 2017" (voir ci-dessus, chapitre 4) et pour partie au financement de l'appel à projet "Soutien à la Recherche Clinique 2017" (voir ci-dessus, chapitre 4)

17. S2A - groupe ASTEN (société commerciale d'assistance respiratoire à domicile – siège social : Route de Dieppe – Parc d'activités des Hauts Champs - - 76230 ISNEAUVILLE RCS 513 565 887 ROUEN) :

35000 euros (par chèque en date du 06/04/2017) ; cette somme a été affectée au financement de l'appel à projets "Formation par la recherche 2017" (voir ci-dessus, chapitre 4)

••• **Au cours de l'exercice 2017, le FRSR a également reçu les libéralités suivantes en provenance de particuliers :**

1. don spontané de la Famille Chauvin (particuliers) :

2235 euros (par chèque en date du 13 décembre 2017) ; cette somme a été affectée au financement de l'appel à projet "Soutien à la Recherche Clinique 2017" (voir ci-dessus, chapitre 4)

2. collecte de fonds lors du concert Canto à Soffio du 1er juin 2017 (principalement particulier, quelques entreprises et associations) :

22589 euros (en numéraire, chèques, virements, transferts Paypal) ; cette somme a été affectée au financement par le FRSR d'une bourse de thèse de 2 ans attribuée à Mme Florence JENY (projet de recherche intitulé "*Rôle de l'hypoxie dans le développement et le maintien des granulomes pulmonaires dans la sarcoïdose*" (projet porté par Mme le Professeur Carole PLANES, Université Paris XIII).

Fait à Paris, le 27 juin 2017



**Pr T. Similowski
Président
Fonds de Recherche en Santé Respiratoire**